ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 5117

Texte de la question

M. Francisque Perrut demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de bien vouloir l'informer des mesures nouvelles que le Gouvernement compte prendre pour faciliter l'aide a domicile pour les personnes agees dans le cadre du prochain projet sur la dependance.

Texte de la réponse

L'effort consenti depuis dix ans pour le developpement des services au domicile des personnes agees a ete considerable : les services de soins infirmiers a domicile offrent aujourd'hui 45 000 places, soit quinze fois plus qu'il y a dix ans ; les services d'aide menagere profitaient a 390 000 personnes en 1981 et concernent 500 000 personnes aujourd'hui. L'objectif du Gouvernement est de permettre aux personnes agees de disposer a proximite de leur domicile d'une palette de reponses adaptees a leurs besoins. La coordination de ces services, organisee a partir de l'aide a la personne, constitue un axe prioritaire. Dans une perspective plus large, les options retenues par le Gouvernement dans le domaine de la prise en charge de la dependance des personnes agees seront developpees a l'automne prochain.

Données clés

Auteur : M. Perrut Francisque
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5117
Rubrique : Personnes agees
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2502
Réponse publiée le : 11 octobre 1993, page 3435